

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE AGEE

ARTICLE I : CHOIX DE VIE

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

ARTICLE II : DOMICILE ET ENVIRONNEMENT

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

ARTICLE III : UNE VIE SOCIALE MALGRE LES HANDICAPS

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

ARTICLE IV : PRESENCE ET ROLE DES PROCHES

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

ARTICLE V : PATRIMOINE ET REVENU

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus.

ARTICLE VI : VALORISATION DE L'ACTIVITE

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

ARTICLE VII : LIBERTE DE CONSCIENCE ET PRATIQUE RELIGIEUSE

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

ARTICLE VIII : PRESERVER L'AUTONOMIE ET PREVENIR

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

ARTICLE IX : DROIT AUX SOINS

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

ARTICLE X : QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

ARTICLE XI : RESPECT DE LA FIN DE VIE

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

ARTICLE XII : LA RECHERCHE : UNE PRIORITE ET UN DEVOIR

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

ARTICLE XIII : EXERCICE DES DROITS ET PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE

Toute personne en situation de dépendance doit voir protéger non seulement ses biens mais aussi sa personne



1 Rue François Mitterrand 62128 Croisilles

Tél: 03 21 07 14 14 / Fax: 03 21 55 13 43 /

@ accueil@ehpadcroisilles.fr

PRESENTATION GENERALE

L'EHPAD L'Orée des Champs, « Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes » est un établissement public autonome,

D'une capacité de 107 lits

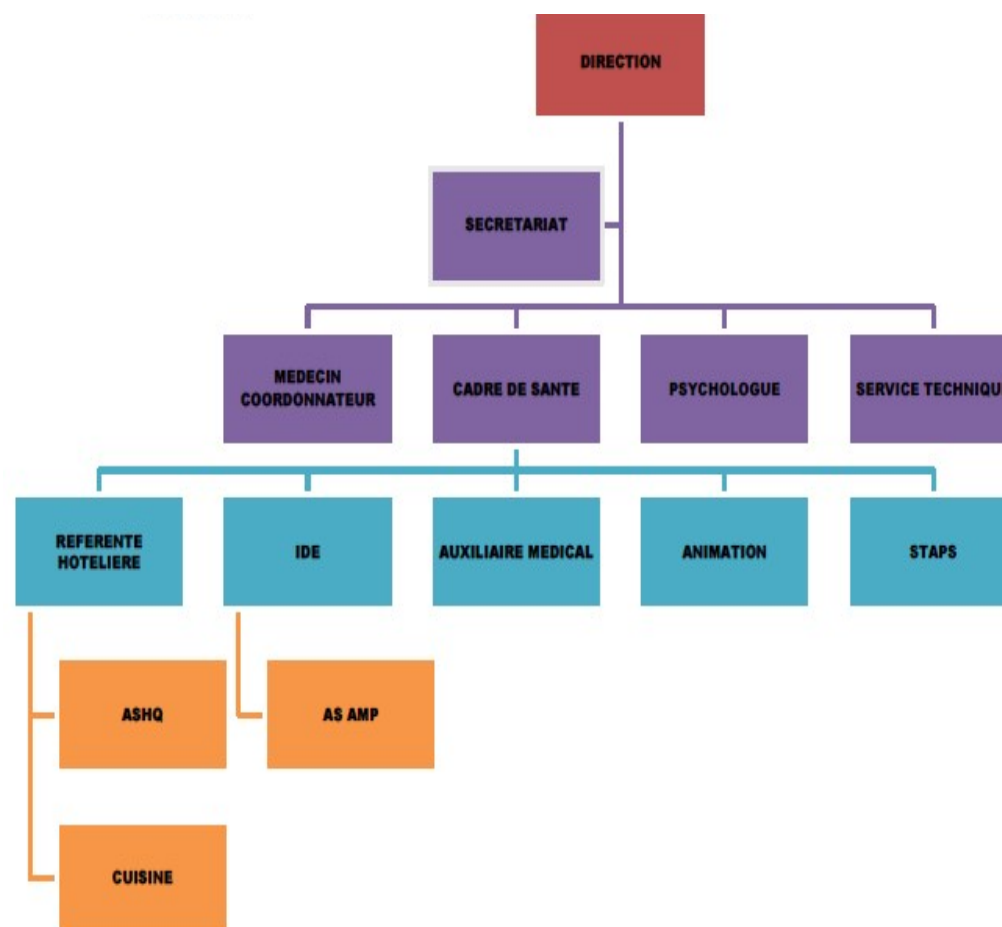
**dont une Unité de Vie Alzheimer de 12 lits,
3 lits d'accueil temporaire,
et 6 places d'accueil de jour.**

**Géré par le Directeur M. GARGAM Thibaut et par
un Conseil d'Administration présidé par le Maire
de la commune M. DUE Gérard.**

**Situé à Croisilles, entre Arras et Bapaume,
l'EHPAD est à 15 km d'Arras et à 15 km de
Bapaume.**



ORGANIGRAMME DE L'EHPAD



De nombreux partenaires extérieurs collaborent avec nos équipes: pharmacien, médecin traitant, orthophoniste, kinésithérapeute,

Le fonctionnement du service

- * Les infirmières
 - Matin: une IDE de 07h00—19h00 et une IDE de 08h00 à 20h00.
 - Une astreinte de nuit est mis en place tous les soirs.
- * Les aides-soignants
 - Matin: 6h30 / 14h00 / Après-midi: 13h30 / 21h00.
 - Journée: 8h00-12h30 / 13h30-16h30
- * La cadre de santé
 - 8h30-17h30
- * Les agents de service hospitalier
 - Matin: 6h30 – 14h00 / Après-midi: 13h30—21h00
- * Les agents du service d'entretien
 - 8h00-12h30 / 14h00-17h00
- * L'administration
 - 8h30-13h30 / 13h45-17h15
- * La lingerie
 - matin: 7h-14h30 / Après-midi: 9h00-13h00 / 14h00-17h30
- * L'atelier
 - 8h30-12h30 / 13h30-17h00. Une astreinte de weekend existe.
- * L'animation
 - 9h—12h30 / 13h30 –17h30

Admission

L'admission est faite après constitution d'un dossier administratif et médical.

La famille / le représentant légal et le futur résident peuvent visiter l'établissement en prenant contact avec le secrétariat de l'Ehpad et ainsi poser toutes les questions qui les préoccupent.

Le dossier de demande d'admission peut être déposé directement au secrétariat ou sur le site internet « Viatrajectoire ».

Les tarifs applicables dans notre Ehpad pour l'année 2021 sont fixés comme suit par le Conseil Départemental du Pas-De-Calais:

⇒	Tarif hébergement	61.95 €
⇒	Tarif Dépendance pour les personnes classées en:	
	• GIR 1 et 2	20.08 €
	• GIR 3 et 4	12.75 €
	• GIR 5 et 6	5.41 €
	• Résidents de moins de 60 ans	78.81 €

Le tarif à payer par chaque résident s'obtient en additionnant le tarif hébergement et le tarif dépendance GIR 5 et 6, même si le résident est d'un niveau de dépendance plus élevé.

Au 1er janvier 2021, chaque résident paye pour un mois de 31 jours:

$$-> 61.95 \text{ €} + 5.41 \text{ €} * 31 = 2088.16 \text{ €}.$$

L'Ehpad est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'APA, de l'APL et de l'aide sociale.

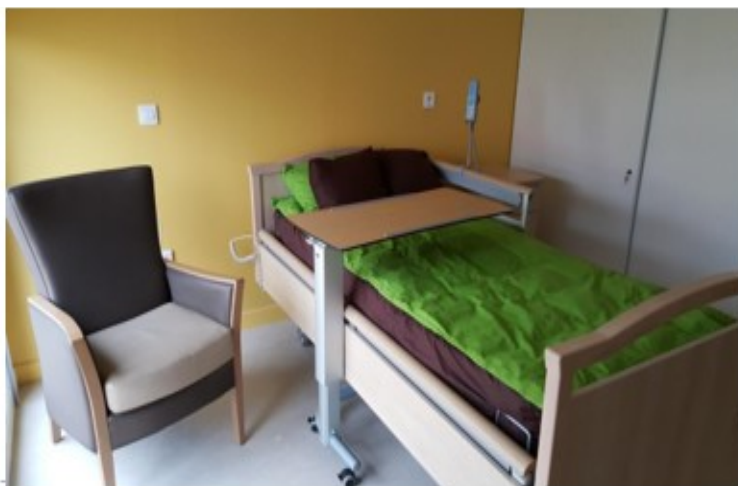
La décision d'admission est prise par le Directeur en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire.

Votre chambre

- ◇ L'accueil est assuré en chambre individuel, spacieuse, lumineuse et confortable.
- ◇ Toutes les chambres sont équipées d'une salle d'eau, avec une douche, un cabinet de toilette.
- ◇ Elles disposent d'une télévision, d'un système d'appel-malade. Le téléphone y est installé sur demande, ainsi qu'une connexion Wifi.
- ◇ Chaque chambre est équipée de tout le mobilier nécessaire au séjour du résident. Pour votre confort, un ventilateur est aussi installé.
- ◇ N'hésitez pas à personnaliser la chambre: photos, fleurs, effets personnels divers. Tout ce qui pourra vous aider à vous sentir chez vous.
- ◇ L'Ehpad favorise le maintien du lien avec la famille et les proches, aussi l'application FAMILÉO est mise à disposition gratuitement par l'EHPAD.



L'entretien des locaux est assuré par le personnel de l'EHPAD.



Les prestations

Les visites:

Elles sont autorisées, jusqu'à 18h00 et ne doivent pas perturber le bon fonctionnement du service.

Le culte:

L'EHPAD de Croisilles est laïc et respecte toutes les croyances religieuses.

Vous pouvez donc demander la visite du représentant du culte de votre choix.

Le linge et les effets personnels:

Le linge hôtelier (draps, couette, ...) est fourni par l'EHPAD. Chaque résident est tenu d'avoir à son admission un trousseau complet (listing fourni à l'admission) et le renouveler régulièrement.

Le linge personnel est marqué en entretien par le personnel de l'EHPAD.

Le téléphone:

Une ligne téléphonique est mise en place dans chaque chambre et est à disposition sur demande. Le résident s'acquitte des coûts.

Le salon de coiffure:

Il est à disposition des coiffeurs libéraux qui peuvent intervenir sur demande du résident.

Les frais sont à la charge du résident.

Le courrier:

Le courrier et éventuels journaux sont distribués chaque matin.

Une boîte aux lettres est à disposition dans le hall pour le courrier à poster.

Autres:

L'EHPAD propose d'autres services: jardin thérapeutique, cuisine thérapeutique, Salle Snoezelen, médiation animale, ...

Des personnes « qualifiées » ont été nommées par le Département du Pas-de-Calais:

Pour le territoire de l'Arrageois :

Monsieur MACHEN Christian
06 70 97 56 34
christian.machen@orange.fr

Monsieur PETIT Jean-Charles
03 21 41 35 22
petit.jean-charles@neuf.fr

Monsieur LEPLAT Michel
06 72 15 35 99
michel.leplat@cegetel.net

Pour le territoire de l'Artois :

Monsieur FENET René
06 25 57 67 05
marie-jose.fenet@wanadoo.fr

Madame MASTIN Geneviève
06 82 19 02 26
g.mastin14@gmail.com

Pour le territoire de l'Audomarois :

Madame BERTHELEMY Catherine
03 21 38 54 60
06 32 20 52 61
berthelemy.arep@voila.fr

Madame OBOEUF Florelle
03 59 79 52 51
06 01 18 22 91
florelle.oboeuf@hotmail.fr

Pour le territoire du Boulonnais :

Monsieur HENICHART Jean
06 52 89 07 56
jhenichart@sfr.fr

Monsieur JOLY Jean
06 62 67 04 74
ja.joly@orange.fr

Pour le territoire du Montreuillois-Ternois :

Monsieur PERARD Alain
03.21.92.26.30
06.58.60.72.64
alain.perard583@orange.fr

Madame RIVIERE Marthe Marie
03 21 06 88 48
2mriviere@gmail.com

Pour le territoire du Calaisis :

Monsieur FOURNIER Philippe
06.87.15.31.64
philippefournier62@gmail.com

Monsieur LAVOGIEZ Jean-Paul
06 11 70 00 29
jlavogiez@gmail.com

Pour le territoire de Lens-Hénin :

Madame PAU Marie-Andrée
03 21 72 53 38
marie-andree.pau@laposte.net

Monsieur PANKOW Daniel
03 21 25 31 20
daniel.pankow@club-internet.fr

Madame DAUTRICHE Micheline
06 16 23 87 48
micheline.dautriche@sfr.fr

La restauration

L'ensemble des repas est préparé sur place, il s'agit d'une cuisine traditionnelle, variée et équilibrée.

Les menus sont élaborés en lien avec une diététicienne et en respectant les régimes alimentaires particuliers du résident.

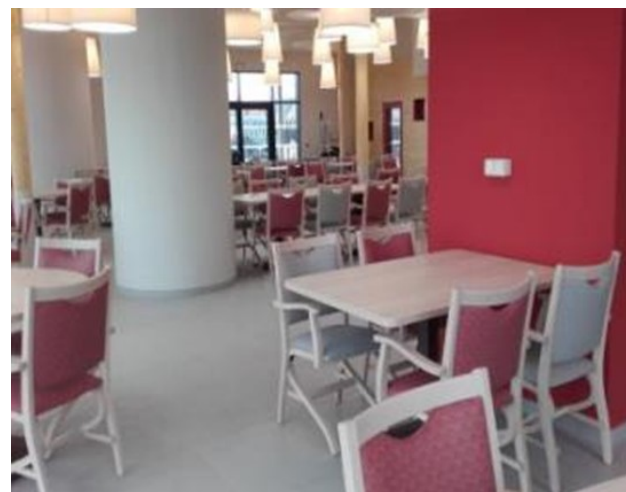
Tous les repas sont servis au restaurant ou à défaut en chambre.

Les horaires:

- ⇒ Petit déjeuner de 7h30 à 9h00
- ⇒ Déjeuner à partir de 12h00
- ⇒ Goûter à partir de 15h45
- ⇒ Dîner à partir de 18h45

Une collation nocturne est aussi proposée par l'équipe de nuit, selon les souhaits et besoins de la personne hébergée.

Le résident a la possibilité d'inviter des proches sur simple demande.



Une équipe d'animation

Le maintien du lien social et de l'animation reste un axe majeur de la prise en charge du résident et de notre projet d'établissement.

L'établissement propose chaque après-midi des animations collectives, le matin étant davantage consacré à des prises en charges plus individuelles ou à des ateliers thérapeutiques.

Dans cette optique, l'Ehpad dispose de 2 animatrices ainsi que d'un Professeur d'activités physiques et sportives.

Les habitudes de vie sont recueillies au moment de l'admission du résident. Ce dernier peut aussi exprimer ses souhaits régulièrement par le biais de la Commission d'animation.

Un chien d'accompagnement social vient compléter cette équipe !

L'ASSOCIATION «Au fil des ans» :

Les agents et les familles de l'établissement ont créé une association qui a pour but:

- *l'amélioration de la qualité de vie des résidents*
- *l'ouverture vers l'extérieur*
- *l'organisation de voyages, animations et sorties*
- *la participation de bénévoles (charte et convention d'engagement)*

LES SOINS

Chaque résident conserve le libre choix de son médecin traitant.

La distribution des médicaments et les soins sont assurés par les infirmières.

Des kinésithérapeutes libéraux assurent sur place les soins prescrits par les médecins traitants.

Un pédicure libéral, une orthophoniste assurent une permanence. Cette équipe médicale veille sur le bien-être et le confort de tous les résidents et les aides dans les soins quotidiens.

Docteur DELESALLE, Médecin Coordinateur sert à assurer la prise en charge médicale et l'organisation des soins dans le cadre d'un projet médical en collaboration avec Mme LAMBERT, infirmière coordinatrice.